

MEDECIN GENERALISTE (H/F)

Intitulé du poste : Médecin généraliste des Centres Municipaux de Santé (CMS)

Cadre d'emploi : Médecin territorial - catégorie A - filière médico-sociale

Direction : Santé-prévention-Hygiène

Rattachement hiérarchique : - Médecin directeur

Lieu de travail : Centres municipaux de santé

Ce descriptif de poste est évolutif. La liste des tâches est susceptible d'évoluer pour tenir compte des nécessités du service public.

MISSION DU SERVICE	<p>Les Centres Municipaux de Santé « structures de soins de premier recours » dispensent des soins médicaux, dentaires et paramédicaux.</p> <p>Ils participent à la régulation de l'offre de soins locale, en tenant compte des besoins de santé de la population et des orientations de la politique de santé publique définies par la municipalité et notamment dans le Contrat Local de Santé (CLS), le Contrat Local de Santé Mentale (CLSM) et le contrat-Ville répondant aux exigences globales de l'Agence Régionale de Santé.</p> <p>Ils mettent en œuvre des programmes d'éducation thérapeutique, des actions de prévention et des coopérations sanitaires et médico-sociales en réponse aux besoins médico-sociaux du territoire.</p> <p>Ils mettent en œuvre les engagements de l'accord national CPAM/centres de santé</p>
FINALITES DU POSTE	<p>Sous la responsabilité du Médecin directeur, le médecin généraliste assure les consultations de médecine générale.</p> <ul style="list-style-type: none">- Sur sites : consultations programmées et non programmées- A domicile

<p>ACTIVITES PRINCIPALES ET SPECIFIQUES</p>	<p><u>A/ Activités principales:</u></p> <p><u>1. Consultations de médecine générale sur sites:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le médecin généraliste prend en charge les patients inscrits à ses consultations programmées ou non programmées. <p><u>2- Consultations de médecine générale à domicile :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le médecin généraliste effectue des visites à domicile régulières chez les patients à mobilité réduite qui en font la demande <p><u>3- Médecin traitant</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le médecin généraliste peut être le médecin traitant des patients qui en font la demande. A ce sujet, il assure la coordination des soins du patient. <p><u>4- Suivi des consultations et des patients</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renseigne les outils dématérialisés de suivi de consultations et le dossier des patients. <p><u>B/ Activités spécifiques:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participe aux réunions d'équipe, de synthèse, de direction (en qualité de délégué). - Aide à la rédaction et à la mise en place de protocoles professionnels - Peut assurer les consultations de vaccination et participer à l'animation des journées à thème - Peut être réquisitionné par la municipalité en cas de veille sanitaire - Doit participer à la formation continue - Peut accueillir les étudiants de médecine en qualité de maître de stages - Mission de conseil auprès de l'administration et de la municipalité
<p>COMPETENCES/QUALITES REQUISES</p>	<p><u>1/ Savoir-faire/savoirs techniques:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Médecin généraliste - Elaborer et mettre en place les protocoles médicaux - <p><u>2/ Savoirs / connaissances théoriques:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadre législatif et réglementaire du fonctionnement des collectivités territoriales, établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux <p><u>3/ Qualités attendues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Autonomie dans l'organisation du travail - Disponibilité, déontologie, éthique - Goût pour le travail en équipe et en partenariat - Aptitudes à échanger, à collaborer, - Qualités d'écoute - Sens du service public

FORMATIONS ET EXPERIENCES REQUISES	<i>Diplôme requis</i> : diplôme de médecine générale Permis B indispensable
LIAISONS ET RELATIONS FONCTIONNELLES	Relations internes : <ul style="list-style-type: none"> - DGA de secteur - Professionnels de santé et administratifs des CMS - Directions municipales partenaires Relations externes : <ul style="list-style-type: none"> - Usagers - Partenaires institutionnels : ARS, CPAM, PMI,... - Professionnels de santé libéraux sur la ville - Etablissements de santé et médico-sociaux - Réseaux de santé et groupements sanitaires partenaires - Organisations professionnelles - Centres de formation et universités
CONDITIONS D'EXERCICE	<ul style="list-style-type: none"> - 35 heures hebdomadaires, dont 1h30 de visites à domicile - 4h de consultations non programmées par semaine - 1 samedi/2 - Port de blouses - Inscription dans le plan de formation annuel
REMUNERATION	Rémunération statutaire, régime indemnitaire et prime annuelle